

## Plan Eau de la Planification écologique : la technologie peut nous aider, elle ne nous sauvera pas !

*France Eau Publique, réseau des opérateurs publics de l'eau en France réunis au sein de la FNCCR, défend un modèle de gestion durable de la ressource en eau. Cette approche, basée sur la sobriété, conduit les gestionnaires publics à défendre la protection des eaux brutes plutôt qu'une course en avant technologique visant à traiter toujours plus de polluants. A la veille du rendu des conclusions du Chantier Eau de la Planification écologique et dans le prolongement de la prise de parole FNCCR, les membres du réseau France Eau Publique appellent à une politique volontariste fondée sur des principes simples et opérationnels pour répondre aux enjeux relatifs à la présence de métabolites et pesticides dans les eaux brutes.*

### PREVENIR PLUTOT QUE GUERIR

Pour Christophe LIME, président du réseau France Eau Publique, « la seule réponse véritablement durable pour permettre à chacun de disposer d'une eau potable accessible est d'éviter de polluer la ressource elle-même ».

Les opérateurs publics membres de FEP privilégient l'accompagnement de la transition agricole et écologique sur leurs aires d'alimentation de captage pour préserver la qualité de l'eau. Les traitements de dépollution des eaux, toujours plus énergivores et consommateurs de ressources, ont des coûts économiques, énergétiques et environnementaux significatifs. Ces coûts peuvent être limités voire évités en déployant des actions de prévention. N'étant pas dans une logique commerciale et n'ayant rien à vendre, les opérateurs publics portent une ambition sincère de sobriété. Ainsi que le souligne Dan LERT, président d'Eau de Paris : « Nous ne souhaitons pas lancer une course technologique qui vit de la dégradation de la qualité des eaux brutes ».

Les membres de FEP appellent donc à une **généralisation des programmes les plus ambitieux en faveur de la protection de la ressource** et à un financement suffisant par les agences de l'eau et par d'autres supports de financement de la transition agroécologique, en particulier la PAC dont la déclinaison française n'a pas opéré à l'heure actuelle le rééquilibrage souhaité vers la préservation des ressources naturelles.

### APPLIQUER LE PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR

Sans en faire un droit à polluer, le principe pollueur-payeur doit être appliqué à tous, en particulier dans le domaine agricole, où la présence dans l'eau de pesticides et leurs métabolites, potentiellement dangereux pour la santé humaine et l'ensemble de la biodiversité, oblige les opérateurs d'eau à renforcer les traitements de potabilisation. A l'inverse, les services rendus par les systèmes agricoles qui protègent les ressources naturelles doivent pouvoir être reconnus et valorisés.

La **redevance pollutions diffuses** cible les produits phytosanitaires qui nuisent à la qualité de l'eau : elle doit être augmentée et élargie aux autres polluants pour inciter à réduire leur utilisation ou au moins leur rejet dans les milieux aquatiques, mais aussi pour financer la dépollution des eaux, y compris pour les pollutions historiques.

### ADAPTER L'INNOVATION AUX BESOINS DES TERRITOIRES

Il ne peut y avoir de véritable politique pérenne de protection de la ressource sans la recherche d'un **juste compromis entre prévention et traitement**. Le suivi de la qualité sanitaire des eaux brutes et de l'eau produite et l'optimisation des procédés industriels doit être pilotée par la recherche de l'intérêt général.

Hors de toute logique de concurrence et d'objectifs commerciaux, les membres du réseau FEP appellent à un renforcement du partage de connaissances de manière désintéressée entre acteurs publics, acteurs de la recherche et ensemble des parties prenantes, et de **co-construction d'actions de recherche et d'innovation adaptées aux réels besoins des territoires**.

---

**Contact presse : Séverine GORSZCZYK, Chargée de mission, [fep@fnccr.asso.fr](mailto:fep@fnccr.asso.fr), 06 23 62 39 89**

*Au sein de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), le réseau France Eau Publique réunit plus d'une centaine de collectivités et opérateurs publics de l'eau desservant plus de 17,5 millions d'habitants. France Eau Publique favorise l'excellence en développant les échanges et synergies entre acteurs publics de l'eau. Porteur du modèle de la gestion publique au niveau national et force de proposition, il est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.*

[www.france-eaupublique.fr](http://www.france-eaupublique.fr) / [www.fnccr.fr](http://www.fnccr.fr) / Twitter : @Eau\_publique / LinkedIn : @France Eau Publique (FEP)